

Formation INGENIEUR de l'École Nationale Supérieure Maritime

**ADMISSION EN 3^{EME} ANNEE, SPECIALITE GENIE MARITIME, DE TRONC COMMUN SOUS STATUT ETUDIANT
OU SOUS STATUT ETUDIANT LA PREMIERE ANNEE PUIS STATUT APPRENTI LES 2 ANNEES SUIVANTES**

Pour des candidats issus de CPGE (PSI, TSI, MP), DUT, BUT, Licence, Prépa ATS

Procédure de candidature

Ouverture des candidatures :	02 février 2026
Clôture des candidatures :	15 mai 2026 (23h59 – heure de Paris)
Site de formation :	Nantes
Frais de scolarité 2026-2027 :	1600€ UE – 8000€ hors UE

Les candidats ont jusqu'au 22 mai 2026 pour compléter leur dossier. A l'issue de la réception des dossiers, et après vérification de chacune des pièces demandées, une pré-sélection est effectuée.

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien portant sur leur parcours et leur motivation.

CONDITIONS REQUISSES POUR CANDIDATER :

- Détenir un grade licence
ou
- CPGE MP, PSI, TSI, prépa ATS, Licence scientifique. DUT ou BUT : consulter l'annexe jointe pour les spécialités.

SELECTION :

La sélection s'effectue en deux phases :

- Une étude du dossier,
- Un entretien pour les candidats admissibles.

1. MODALITES DE CANDIDATURE

La candidature se fait uniquement en ligne en se connectant sur le lien ci-dessous :
<https://extranet.supmaritime.fr/faces/Login.xhtml>

Lors de cette candidature en ligne, le candidat doit préciser la voie de formation souhaitée en indiquant un choix (choix n°1 ou choix n°2) :

- FISE : voie de formation sous statut d'étudiant
- FISEA : voie de formation sous statut d'étudiant la 1^{ère} année puis sous statut d'apprenti les deux années suivantes

ATTENTION : Si le candidat ne dispose pas encore de compte, il faut cliquer sur « création de compte », compléter le formulaire en ligne et enregistrer la saisie pour recevoir un mail permettant d'accéder à l'espace extranet ENSM et à l'inscription en ligne.

2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Règlement de 60 euros pour les frais de dossier
⇒ Règlement frais de dossier
 - Soit par paiement en ligne
 - Soit par virement bancaire sur le compte de l'ENSM
[IBAN] FR76 1007 1130 0000 0010 0700 190
[BIC] TRPUFRP1
2. Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport
3. Curriculum vitae*
4. Lettre de motivation*
5. Documents de scolarité :
 - Copie des notes et appréciations des scolarités post-bac
 - Copies des diplômes et/ou brevets détenus
6. Les documents étrangers devront faire l'objet d'une reconnaissance officielle par l'organisme ENIC-NARIC France. Consulter le site : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

* Expliciter les sigles, donner les appellations complètes des formations suivies, diplômes et titres obtenus.

Les pièces du dossier sont à enregistrer au format PDF sur votre espace candidat extranet ENSM et codifiées comme suit :

- CNI_NOM DU CANDIDAT (carte nationale d'identité) **ou** PAS_NOM DU CANDIDAT (passeport)
- CV_NOM DU CANDIDAT (curriculum vitae)
- MOT_NOM DU CANDIDAT (lettre de motivation)
- DIP_NOM DU CANDIDAT (diplôme ou niveau d'études obtenu)
 - DIP1_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°1
 - DIP2_NOM DU CANDIDAT > diplôme n°2
 -
- AUTRES_NOM DU CANDIDAT (tout autre pièce à apporter au dossier)
 - AUTRES1_NOM DU CANDIDAT > information n°1
 - AUTRES2_NOM DU CANDIDAT > information n°2 ...

La candidature à la sélection est effective qu'une fois l'ensemble des pièces justificatives reçues et validées. L'état de cette candidature, complète, ou incomplète est indiquée dans votre espace candidat extranet ENSM, avec, dans le cas d'un dossier incomplet, la nature des pièces manquantes.

Les candidats seront informés de leur admissibilité ou non-admissibilité à l'entretien au plus tard le 05 juin 2026.

L'entretien se déroulera dans les locaux du site de Nantes de l'ENSM, 1 rue de la Noë, bâtiment C, 44300 Nantes.

Les candidats ayant passé l'entretien seront informés individuellement du résultat final au plus tard le 03 juillet 2026 par retour de mail.

L'admission définitive des candidats ne sera prononcée qu'après obtention de leur année d'étude en cours.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Contact : bef.nantes@supmaritime.fr

Information

Les bourses d'études sont attribuées selon les critères fixés par l'arrêté du 24 juin 2013 (journal officiel de la république française du 3 juillet 2013).

Les informations sont à consulter sur le site internet de l'ENSM : www.supmaritime.fr

Page 2 sur 3

LE HAVRE
Siège social
10 Quai Frissard
76600 LE HAVRE

SAINT-MALO
38 rue de la Croix Désilles
CS 71831
BP 35418 SAINT-MALO CEDEX

NANTES
1 rue de la Noë
BP XOXC
44300 NANTES

MARSEILLE
39 Avenue du Corail
CS 50040
13008 MARSEILLE

www.supmaritime.fr
Tél. : +33 (0) 9 70 00 03 80
Fax : +33 (0) 9 70 00 03 80
ensm@supmaritime.fr

SIRET 130 013 097 00071

ANNEXE

LISTE DES TITRES OU DIPLOMES ELIGIBLES POUR UN RECRUTEMENT EN FORMATION INGENIEUR, 3EME ANNEE GENIE MARITIME

→ DUT ou BUT :

- Génie civil, construction durable (GCCD),
- Génie industriel et maintenance (GIM),
- Génie thermique et énergie (GTE), ou Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétique (MT2E),
- Génie électrique et informatique industrielle (GEII),
- Hygiène sécurité environnement (HSE),
- Réseaux et télécommunications (R&T),
- Chimie option chimie industrielle,
- Génie chimique, génie des procédés option procédés (GChGP),
- Science et génie des matériaux (SGM),
- Mesures physiques (MP).

→ CPGE :

- MP, PSI, TSI,
- Prépa ATS,
- L'admission suppose soit l'inscription en seconde année de CPGE PSI, MP, TSI ou en année de prépa ATS, soit un cycle prépa PSI, MP, TSI ou ATS déjà achevé.

→ Licence Scientifique